

## Communiqué de presse

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

#### Rue Basse – Rue du Marché : un chantier en deux étapes

CHANTIER RUE BASSE – RUE DU MARCHÉ

Phase 1 : 30 juin au 18 juillet 2014



CHANTIER RUE BASSE – RUE DU MARCHÉ

Phase 2 : 4 août au 15 octobre 2014



*Schéma de circulation*

Après une première phase en 2013, les travaux sur les réseaux souterrains vont concerner le secteur ouest de la rue Basse et la rue du Marché. Le crédit libéré le 8 mai 2014 par le Conseil de ville va permettre le remplacement de la conduite d'eau potable, la mise en place de tubes électriques ainsi que d'un nouveau collecteur d'eaux claires. Le revêtement en pavés de la rue du Marché qui a souffert lors de plusieurs fuites d'eau sera également remis en état.

La première étape du chantier a débuté le 30 juin 2014 et durera 3 semaines. Elle concernera uniquement la rue Basse.

Pour permettre la réalisation des travaux, les modifications suivantes seront apportées au plan de circulation (voir plan ci-joint). La liaison routière entre la route cantonale et la rue de Châtillon sera maintenue. La rue Saint-Martin sera temporairement mise en double sens afin de permettre un accès à la Banque cantonale depuis la rue des Jonchères, l'usage des places de parcs dans ce secteur étant temporairement interdit.

Si l'accès aux garages situé au Sud des bâtiments de la rue Francillon 10 et 12 sera possible matin et soir, les places de parc situées dans la zone de chantier ne seront plus accessibles durant les 3 semaines de cette première phase qui se terminera 18 juillet.

Le chantier sera ensuite fermé durant deux semaines. Durant la période de vacances l'ensemble des accès aux garages et aux places de parc sera garanti en tout temps.

La deuxième phase qui débutera le 4 août verra le carrefour rue Basse – Rue St-Martin ainsi que la rue Marché concernés par les travaux. L'accès à la rue Basse se fera par la rue de Châtillon qui sera mise en double sens temporairement. Selon le programme des travaux le chantier sera terminé au plus tard mi-octobre.

Il convient également de mentionner que les accès aux piétons seront garantis en tout temps et que des solutions seront trouvées par l'entreprise pour permettre les livraisons aux commerces et restaurants présents dans le secteur.

Le Conseil municipal prie les automobilistes et les piétons de respecter la signalisation du chantier et les remercie, ainsi que les riverains, de leur compréhension.

mercredi 2 juillet 2014  
(cm)